

Critères de sélection des opérations - Développeurs de l'apprentissage 2018 - Axe 6

Cette grille permet d'évaluer un projet en fonction du respect de critères définis. Ces critères sont évalués sur une échelle de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse, haute et 0 une note éliminatoire.

Conditions préalables à l'examen du dossier

	Respect de la date de dépôt des dossiers	ou
	Accord du conseil d'administration ou du président d'une structure pour engager une demande de subvention	ou
	Situations pouvant générer un conflit d'intérêt (procédure déclarative du membre porteur de projet présentant un éventuel conflit d'intérêt ou présence d'une attestation sur l'honneur d'absence de conflit)	ou
	Inscription du projet dans la stratégie régionale "Plan apprentissage"	ou

Catégorie 1 (réservée aux porteurs éligibles au FSE) : Critères relatifs à la conformité du projet aux objectifs du PO et aux règlements communautaires (évaluation de 1 à 5)

1	Conformité du projet au programme opérationnel	ou
2	Respect de l'encadrement des aides d'Etat	0
3	Eligibilité des dépenses	0
4	Prise en compte avérée des priorités transversales (parité, développement durable, égalité des chances, insertion des personnes handicapées)	0
5	Stratégie de communication prévue (publicité directe auprès des participants et indirecte via différents supports, respect des logos, valorisation post projet)	0
TOTAL 1		

Catégorie 2 : Critères relatifs aux exigences administratives et financières (évaluation de 1 à 5)

6	Statut du porteur et objet de son activité compatibles avec l'opération	0
7	Conformité au périmètre géographique et temporel de l'appel à projets	0
8	Respect des seuils financiers et des taux d'intervention (60% pour le FSE)	0
9	Capacité financière : solvabilité, indépendance financière, capacité d'autofinancement et de trésorerie (viabilité financière du projet hors FSE)	0
10	Absence de sur-financements (non déclarés dans le projet)	0
11	Existence d'une comptabilité analytique (ou engagement de mise en place)	0
12	Recherche d'une multiplicité de financeurs publics ou privés sur le projet	0
TOTAL 2		

Catégorie 3 : Qualité du projet

13	Existence d'un diagnostic territorial et économique	0
14	Qualité des partenariats envisagés	0
15	Démarche et outils innovants pour prospecter et accroître le nombre d'employeurs	0
16	Actions spécifiques en faveur des publics cibles (primo-employeurs, TPE, PME/PMI, domaines économiques spécifiques...)	0
TOTAL 3		

Catégorie 4 : Qualité de gestion et pertinence des outils proposés (évaluation de 1 à 5)

17	Présence d'un calendrier de réalisation réaliste et pertinent	0
18	Moyens humains et existence de compétences dédiés aux projets - (capacité à gérer un dossier FSE - niveau d'information suffisant sur les procédures, les règles de gestion, le remboursement différé et conditionné)	0
19	Adéquation entre les moyens mobilisés et les résultats attendus	0
TOTAL 4		

TOTAL GENERAL pour les dossiers non éligibles au PO (2+3+4)

TOTAL GENERAL pour les dossiers éligibles au PO (1+2+3+4)